AVENANT DU 13 septembre 2013 Au règlement du P.E.G. Orange signé le 8 septembre 2000

Les articles 1-I et 1-II de la loi n° 2013-561 du 28 juin 2013 prévoient la possibilité, jusqu'au 31 décembre 2013, pour les salariés de débloquer les droits acquis au titre de l'intéressement et qui ont été affectés dans le Plan d'Épargne Groupe avant le 1^{er} janvier 2013.

Pour ce qui concerne les sommes investies dans les fonds en actions de l'entreprise, l'article 1-l précité subordonne le déblocage de ces avoirs à une modification du règlement du Plan d'Epargne

Soucieuses de permettre à l'ensemble des salariés du groupe de bénéficier de cette possibilité de déblocage des sommes issues de l'intéressement, la société Orange SA, 78 rue Olivier de Serres

75015 Paris

représentée par Monsieur Bruno Mettling en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines du Groupe, et les sociétés françaises constituant le Groupe qui figurent sur la liste ci-annexée décident de modifier le règlement du Plan d'Epargne Groupe en date du 8 septembre 2000 ainsi qu'il suit :

Article 1 : conditions de déblocage

Les salariés ont la faculté de débloquer tout ou partie des sommes bloquées au titre de l'intéressement, y compris des éventuels suppléments d'intéressement, et des abondements associés, dans le Plan d'Epargne Groupe, dans la limite d'un plafond global, net de prélèvements sociaux, de 20.000 € incluant le déblocage éventuel de sommes issues de la participation

Les salariés auront la possibilité de demander le déblocage de tout ou partie de ces sommes quels que soient les fonds du Plan d'Epargne Groupe dans lesquels elles sont investies, à l'exclusion du fonds Dynamis Solidaire.

Conformément à l'article 1-II, ce déblocage devra être effectué en une seule fois.

Article 2: imposition et frais

Conformément aux dispositions de l'article 1-IV, les sommes ainsi débloquées bénéficient des exonérations d'impôt sur le revenu prévues à l'article L3312-4 et L3315-2 du code du travail. Ces déblocages s'effectuent en exonération de cotisations de sécurité sociale mais la plus value éventuelle réalisée est soumise aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle) soit 15,5% de la plus value réalisée.

Les frais de déblocage feront l'objet d'une facturation forfaitaire prélevée directement sur les sommes débloquées par AMUNIDI-TC, organisme chargée de la tenue des comptes du Plan d'Épargne Groupe. La tarification sera de 12 euros si le déblocage est réalisé directement par internet, et de 23 euros si le déblocage est réalisé par courrier.

Article 3 : Modalités de déblocage

Les intéressés effectuent leur demande sur l'espace sécurisé du site intranet http://caamepe.com/ ou pour les personnes qui ne pourraient pas utiliser Internet via un imprimé spécial disponible sur l'intranet (site RH Anoo, rubrique PEG/PERCO) ou sur demande au numéro vert 0800.20.20.20.

Article 3: communication

Cette possibilité de déblocage fera l'objet d'une information auprès de l'ensemble des salariés du groupe.

Article 4 : Durée, dépôt et publicité

Le présent avenant s'appliquera dans l'ensemble des sociétés du groupe jusqu'au 31 décembre 2013.

Un exemplaire de la présente décision sera déposé auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du siège social d'Orange SA et du secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris. Une version sur support électronique est également communiquée à la DIRECCTE de Paris.

Paris, le 13 septembre 2013

Bruno Mettling

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Annexe

Liste des sociétés adhérant au plan d'Epargne Groupe à la date de signature du présent avenant

ALSY

BUYIN

CORSICA HAUT DEBIT

DATA ET MOBILES INTERNATIONAL

EGT

EQUANT France SA

FCR Wallis et Futuna

FIME

FRANCETEL

FT LEASE

FT MARINE

GENERALE DE TELEPHONE

GIRONDE HAUT DEBIT

GLOBECAST

GLOBECAST REPORTAGES

HNSA Softathome

ITLabs

LANGUEDOC ROUSSILLON HD

MBS

NETIA

NORDNET

NRS

OBIANE SA

ORANGE CARAIBES

ORANGE CINEMA SERIES

ORANGE CONSULTING

ORANGE Distribution

ORANGE SA

ORANGE PRESTATIONS TV

ORANGE Promotions

ORANGE REUNION

ORANGE SPORTS

SIMEC

SOFRECOM

STUDIO 37

TELEFACT

VIACCESS

W-HA